

CAUSES	NOMBRE DE CAS
Insuffisances dans la gestion des projets ayant conduit à la résiliation des marchés.	114
Défaillances des entreprises	57
Abandons de chantiers par les entreprises	14
Moyens de réalisation limités	14
Contentieux avec les entreprises	06
Dissolution des entreprises	03
	s/total : 94 Cas
Difficultés d'approvisionnement	32
Pénuries de matériaux de construction	22
	s/total : 54 Cas
Mauvais choix de sites	36
Régularisation juridique du terrain	15
	s/total : 51 Cas
Augmentation des prix des marchés	10
Arrêts pour causes de "sabotage" ayant touché la quasi-totalité des moyens de réalisation	09

Sur la base de ces résultats, la Cour lança en février 1995 des missions de contrôle en vue de vérifier certaines données figurant sur les états accompagnant les réponses et sélectionna dans ce cadre les DTP de Annaba et d'Oran, la DUC de Tlemcen et les directions de la construction de Annaba et Constantine.

En outre, la Cour s'intéressa aux incidences financières découlant des contraintes liées à la mauvaise exécution des marchés de réalisation dans les deux secteurs considérés qui ont grevé le coût des investissements.

Alors qu'annuellement l'Etat consent d'importantes dépenses d'équipement pour la réalisation des plans de développement, en matière d'infrastructures, force est de constater que les investissements prévus ne sont généralement pas réalisés dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité, en raison des allongements des délais d'exécution.

CAUSES PRINCIPALES DES RETARDS ET/OU ABANDONS

Insuffisante maturation des projets

La Cour a observé que sur dix-huit (18) opérations d'investissement ayant fait l'objet d'un contrôle sur place dans les wilayate de Annaba, Constantine, Oran et Tlemcen, les projets relatifs à sept (07) d'entre elles n'ont pas connu une maturation suffisante pour permettre leur exécution dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité.